

**GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RÉFLEXION  
SUR LES TRAVERSÉES SUD-ALPINES ET L' AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE MARALPIN**

Association Loi de 1901 enregistrée au J.O. du 13 mars 1996  
Agréée pour la protection de l'environnement pour la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur (Arrêté préfectoral PACA n° 2004-277 du 9 septembre 2004)  
Membre de la Mission Opérationnelle Transfrontalière (DATAR)

SECRÉTARIAT : Jacques Molinari 49 avenue Cernuschi - F - 06500 MENTON  
Tél/Fax : 33 (0)4 93 35 35 17 - Courriel : gir.maralpin@wanadoo.fr ; Internet : www.gir-maralpin.org

**SALON EVER – MONACO 2007  
Les dialogues de la mobilité pour les villes  
Monaco (Principauté) - Grimaldi Forum  
29 mars 2007**

Sous la présidence de Son Excellence Monsieur Bernard Fautrier, Ministre Plénipotentiaire e.r. de la Principauté, a été organisée, dans le cadre du *Salon international des véhicules écologiques et des énergies renouvelables* [EVER Monaco 2007], par l'Association Monaco Développement durable (MC2D) avec la collaboration du GIR Maralpin et de l'Istituto Internazionale delle Comunicazioni (Genova - It, ) une Table Ronde-Débat s'adressant tout particulièrement aux représentants des collectivités, sur le thème

***Les nouvelles formes de régulation et de contrôle d'accès dans les villes  
Quels enseignements pour nos villes méditerranéennes ?  
Table Ronde - Débat  
[Programme]***

**Argumentaire**

Études, expériences et même premières réalisations sur cette nouvelle approche, aux fins de maîtriser le trafic, les nuisances, la pollution dans les villes et leur restituer une qualité de vie que l'essor démesuré et incontrôlé de l'automobile leur ont fait perdre.

Les exemples sont maintenant nombreux de mise en œuvre de la régulation, aussi bien en Europe que dans les pays émergents. Le moment semble venu de les examiner de manière critique pour juger de sa pertinence et de son applicabilité dans notre région, en se référant tout à la fois :

- au questionnement à ce sujet qui s'est fait jour depuis plusieurs années au sein du Gouvernement princier<sup>1</sup> ;
- au bilan qui vient d'en être dressé à Gênes le 21 novembre 2006 grâce aux travaux de l'atelier sur "*la taxation urbaine et les nouvelles formes de régulation d'accès*" des programmes européens City-VITALity-Sustainability CIVITAS I (2002-2006) et de CIVITAS II (février 2005 – janvier 2009) portant sur l'amélioration de la mobilité dans les villes [avec respectivement 19, puis 36 villes européennes partenaires] ;
- aux récentes déclarations du premier ministre de la république française envisageant le recours à la taxation ;

<sup>1</sup>En se référant aux propos de M. José Badia, alors Conseiller du gouvernement monégasque pour les travaux publics et les affaires sociales [Journal de Monaco (21.07.1995)]

- à l'écho non défavorable qui en a été donné par plusieurs responsables politiques des Alpes-Maritimes ;
- et enfin, à l'indiscutable réussite de nombreuses expériences [*Stockholm, Londres, Rome, etc.*] et aux nombreux programmes engagés [dont les plus proches sont *Bologne* et *Gênes*].

### **Objectifs**

Le module s'adresse aux décideurs, aux techniciens mais aussi à un plus large public. Il a donc pour objet d'informer, mais aussi de susciter la réflexion en

- présentant le plus largement possible la problématique [exposé introductif (1)],
- dressant un état critique des connaissances en se référant notamment aux récents travaux de l'atelier CIVITAS-CARAVEL [communication (2)]
- confrontant les points de vue de ces pionniers avec ceux de chercheurs, praticiens et décideurs n'ayant pas jugé opportun ou judicieux de s'engager dans cette voie [Table ronde (3)].

### **Déroulement**

Le module se déroule en 3 phases

- (1) Conférence introductive de l'Ing. Marco Mastretta "*La régulation des accès dans les centres urbains - Différentes approches, aspects juridiques et techniques ; évolution et tendances*"
- (2) Bref bilan des récents travaux de l'Atelier des programmes européens *Civitas* et *Caravel*, par l'Ing. Mastretta et le Dott. Alberto Cappato
- (3) Table ronde présidée par S.E. Bernard Fautrier, animée par le Prof. Yves Crozet, assisté des deux intervenants, et rassemblant les experts invités M. le Sénateur Roland Ries et M. Nicolas Louvet, ainsi que M. Éric Gasperini, Dr. en Sciences économiques et Président du GIR Maralpin

Ces trois phases seront ponctuées d'échanges avec le public.

### **Qualité des intervenants invités**

#### **Yves Crozet**

Professeur agrégé de sciences économiques (depuis octobre 1992) ; Doyen de la Faculté de sciences économiques et de gestion (1992-1996) Université Lyon 2, puis Vice-président de l'Université Lumière Lyon 2, (2001-2006).

Membre élu du Conseil Scientifique de l'Université Lyon 2 (depuis décembre 1997), Yves Crozet assume présentement les fonctions de Directeur du Laboratoire d'Economie des Transports [CNRS, Université Lyon 2, ENTPE] (depuis janvier 1997), et de Directeur du Master Professionnel Transport et Logistique Industrielle et Commerciale (depuis 2004).

Au cours des trois dernières années, il a notamment dirigé, à l'attention des autorités et institutions de l'État, des recherches sur le Transport aérien [Rapports pour la Direction Générale de l'aviation civile (DGAC) sur la situation du transport aérien, et pour les Aéroports de Paris (ADP) sur les redevances aéroportuaires], sur la Politique des transports [pour le Conseil Général des Ponts et Chaussées sur les dimensions critiques du calcul économique], en Modélisation et prospective [pour l'ADEME sur des scénarios de mobilité durable ; pour la DATAR puis la DIACT, pour la préparation des débats parlementaires], en Transport ferroviaire [pour la SNCF sur les relations entre gestionnaire d'infrastructure et exploitants ferroviaires en Europe], en Transports urbains [pour l'OCDE, rapport prospectif sur les transports urbains à l'horizon 2020].

#### **Alberto Cappato**

Docteur en Ingénierie des Transports et en Sciences économiques. Directeur général de l'IIC [*Istituto Internazionale delle Comunicazioni* (Genova)] depuis 2000 ; Membre du Conseil et Secrétaire général de INFOTRANSPORT (*Italian Association for informatics in Transport*) ; membre du Groupe Transport de la Chambre de Commerce de Genova. Porte parole du Projet génois CIVITAS

CARAVEL Project de 2005 to 2008. Depuis 2001, Professeur (contractuel) à l'Université de Genova en charge de "Télécommunications appliquées aux domaines du transport".

### **Marco Mastretta**

Ingénieur en électronique. Consultant en mobilité et technologies appliquées à la mobilité, avec une compétence particulière relativement à la modélisation, l'organisation et les technologies de contrôle d'accès urbains et de perception des redevances.

Après avoir dirigé divers projets de RD et de développement technologique pour plusieurs Collectivités locales et compagnies industrielles, il est actuellement impliqué dans le programme CIVITAS Caravel piloté par la Municipalité de Gênes où parmi d'autres charges, il est directement responsable de la mission "*Integrated access control and pricing scheme*".

### **Nicolas Louvet**

Docteur en Urbanisme et Aménagement de l'École Nationale des Ponts et Chaussées

Directeur d'études, gérant et co-fondateur associé du cabinet « *6T-Bureau de Recherche* ».

Chercheur associé au LATTIS (Laboratoire Techniques, Territoires, Sociétés) au sein de l'équipe de recherche *Réseaux, Institutions, Territoires* (Ecole Nationale des Ponts et Chaussées).

Enseignant à l'École Nationale des Ponts et Chaussées.

Enseignant à l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne (Suisse).

### **Roland Ries**

Roland Ries est Sénateur du Bas Rhin. Membre de la Commission des affaires économiques, il participe aussi aux travaux de la Délégation du Sénat pour l'Union européenne.

Fortement impliqué, à Strasbourg depuis 1989 et au Conseil régional d'Alsace entre 1996 et 2004, dans la politique des déplacements et de l'aménagement du territoire, cet engagement constant lui permet aujourd'hui d'être reconnu au niveau national dans ces domaines. Il est vrai qu'il a fait de cette spécialité son activité professionnelle en tant que consultant en transports publics, après avoir exercé les responsabilités de Maire de Strasbourg et de Président de la Communauté Urbaine entre 1997 et 2000.

Ce parlementaire, spécialiste donc de la mobilité durable, est à l'origine d'une proposition de loi adoptée à l'unanimité au Sénat visant à définir et réglementer l'autopartage afin d'en permettre son essor en France.

---